



Ville de
MONT-TREMBLANT

*« Ville centre, ouverte sur le monde,
ayant à cœur la qualité de vie
de ses citoyens et ses citoyennes »*

Politique

d'accueil des nouveaux
résidents et résidentes

Table des matières

Article 1	But	2
Article 2	Objectifs.....	2
Article 3	Définitions.....	2
Article 4	Orientations et moyens privilégiés.....	3
Article 5	Application de la présente politique.....	6
Article 6	Renseignements.....	6

Article 1 But

La Ville de Mont-Tremblant désire se doter d'une politique portant sur l'accueil des nouveaux résidents et des nouvelles résidentes sur son territoire afin de faciliter leur intégration dans leur nouveau milieu de vie.

Mont-Tremblant est une formidable terre d'accueil où la beauté des paysages, la qualité de vie, les services mis à leur disposition et les activités proposées, et ce, pour tous les goûts et tous les âges, font de cet endroit un milieu de vie fascinant et naturel.

Article 2 Objectifs

- Accueillir les nouveaux résidents et résidentes.
- Créer des liens avec la population du territoire.
- Faciliter leur intégration dans la communauté.
- Favoriser leur sentiment d'appartenance.

Article 3 Définitions

Dans la présente politique, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

NOUVEAU RÉSIDENT : Toute personne qui s'installe à temps plein sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant provenant d'une autre région du Québec, d'une autre province ou encore d'un autre pays.

Un nouveau résident ou une nouvelle résidente est également une personne ayant déjà habité sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant et qui revient s'y établir.

Un enfant d'une famille déjà établie à Mont-Tremblant qui achète une première maison.

ACCUEIL : Toute mesure mise en œuvre par la Ville de Mont-Tremblant pour accueillir et intégrer le nouveau résident et résidente au sein de sa nouvelle communauté.

INTÉGRATION : Toute mesure mise en œuvre par la communauté pour faciliter l'intégration sociale, économique et culturelle des nouveaux résidents et résidentes à leur nouveau milieu de vie.

Encouragement à l'implication des nouveaux résidents et résidentes dans la communauté afin de créer des liens et de se bâtir un réseau de contacts.

RÉTENTION : Capacité à retenir les nouveaux résidents et résidentes en favorisant le sentiment d'appartenance à l'égard de leur nouveau milieu de vie.

Valorisation de la diversité qu'apportent les nouveaux résidents et les nouvelles résidentes qui enrichissent la communauté.

Continuer à développer la capacité de la communauté à accueillir, à intégrer et à retenir les nouveaux résidents et résidentes.

Article 4 Orientations et moyens privilégiés

4.1 Orientation 1 : Faire connaître la Politique d'accueil des nouveaux résidents

Afin de faire profiter les nouveaux résidents et résidentes du système d'accueil dans le cadre de cette politique...

Les moyens privilégiés sont de :

- Créer un réseau de contacts auprès de différents partenaires afin que les nouveaux résidents et les nouvelles résidentes bénéficient des moyens qui seront mis en place dans le cadre de la *Politique d'accueil des nouveaux résidents* de la Ville de Mont-Tremblant.

- Produire un dépliant par la Ville de Mont-Tremblant visant à inviter les nouveaux résidents et les nouvelles résidentes à recevoir la trousse d'accueil et à participer aux activités organisées par la Ville. Les dépliants seront distribués auprès d'agents immobiliers, de notaires, de propriétaires de logements ou d'autres intervenants, ainsi que dans l'enveloppe du compte de droits de mutation.

4.2 Orientation 2 : Favoriser l'accès à l'information aux privilèges, services et activités offerts sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant

Afin d'aider les nouveaux citoyens et les nouvelles citoyennes à trouver la bonne information au bon endroit...

Les moyens privilégiés sont de :

- Faire connaître les outils de communication disponibles à la Ville de Mont-Tremblant afin de bien diriger le nouveau résident ou résidente.
- Informer sur les privilèges, les services et les activités qu'offre la Ville de Mont-Tremblant.
- Créer une page « nouveau résident » sur le site Internet de la Ville de Mont-Tremblant.
- Distribuer une trousse d'accueil. Le conseiller municipal ou la conseillère municipale accueillera tout nouveau résident de son district à l'hôtel de ville où lui sera remise sa trousse d'accueil (une trousse par famille). Le nouveau résident ou la nouvelle résidente devra communiquer avec le Service des communications et des relations publiques pour convenir de la date et de l'heure avec son conseiller ou sa conseillère.
- La trousse d'accueil sera composée des éléments suivants (liste non exhaustive) :
 - Lettre de bienvenue signée par le maire et le conseiller ou la conseillère de son district
 - Carte d'invitation invitant le nouveau résident et la nouvelle résidente à participer à la rencontre annuelle
 - Guide du citoyen
 - Carte géographique du territoire de la Ville de Mont-Tremblant
 - Le journal du citoyen *Le Tremblantois*

- Calendrier des collectes des matières résiduelles et recyclables
- Horaires : Transport en commun, Complexe aquatique de Mont-Tremblant, etc.
- Dépliants des différents programmes de la Ville de Mont-Tremblant
- Épinglette de la Ville de Mont-Tremblant
- Outils de communication de tous autres organismes pourront faire partie de cette trousse

4.3 Orientation 3 : Favoriser l'intégration des nouveaux résidents dans leur nouvelle communauté

Pour favoriser l'intégration des nouveaux résidents et des nouvelles résidentes au sein de la communauté...

Les moyens privilégiés sont de :

- Encourager les nouveaux résidents à participer à des activités de proximité.
- Favoriser les rencontres entre la population de Mont-Tremblant et les nouveaux résidents et résidentes.
- Organiser annuellement une soirée avec les nouveaux résidents et résidentes, le Conseil municipal et l'équipe de direction. Ce qui permettra aux nouveaux résidents et résidentes d'en apprendre davantage sur tous les aspects de la vie municipale de Mont-Tremblant.

4.4 Orientation 4 : Valoriser une image positive de la Ville de Mont-Tremblant

L'image que renvoie la Ville est fondamentale dans la réussite d'une démarche de séduction visant à attirer et à accueillir de nouveaux résidents et résidentes dans sa communauté. Pour valoriser une image positive...

Les moyens privilégiés sont de :

- Utiliser tous les moyens de communication mis à la disposition de la Ville de Mont-Tremblant pour continuer à :

- Promouvoir les avantages du milieu de vie.
- Diffuser l'histoire et le patrimoine du territoire de la Ville de Mont-Tremblant.
- Cultiver la fierté chez les citoyens et citoyennes actuels.
- Perpétuer l'image de marque de la Ville de Mont-Tremblant.

Article 5 Application de la présente politique

Le Service des communications et des relations publiques est responsable de l'application de la présente *Politique d'accueil des nouveaux résidents de Mont-Tremblant*.

Article 6 Renseignements

Pour tous renseignements supplémentaires concernant cette politique, veuillez communiquer avec le Service des communications et des relations publiques :

Ville de Mont-Tremblant
1145, rue de Saint-Jovite
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1V1

Téléphone : 819-681-6432 ou 819-681-6405
Télécopieur : 819-425-2528

Adresse courriel : fleonard@villedemont-tremblant.qc.ca ou
cfortin@villedemont-tremblant.qc.ca

Site Internet : villedemont-tremblant.qc.ca



Ville de
MONT-TREMBLANT

*« Ville centre, ouverte sur le monde,
ayant à cœur la qualité de vie
de ses citoyens et ses citoyennes. »*